

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-43

présenté par

Mme Lakrafi, Mme Yadan, M. Anglade, Mme Coggia, M. Ledoux, Mme Rousselot, M. Marion,
M. Frébault et Mme Delpech

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Aide publique au développement »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Aide économique et financière au développement	0	0
Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement	0	5 000 000
Solidarité à l'égard des pays en développement	5 000 000	0
Restitution des « biens mal acquis »	0	0
Fonds de solidarité pour le développement	0	0
TOTAUX	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

En PLF 2025, sur le programme 209, le montant de l'opération budgétaire « Volontariat » s'élevait à 28 M€. Le PLF 2026 propose de faire passer l'opération « Volontariat » à 18 M€, soit une baisse de 10 M€ en un seul exercice.

Reconnu par la LOPDSLIM du 4 août 2021, le volontariat international d'échange et de solidarité est un instrument important de l'action internationale de la France, permettant la mise en place de projets concrets, partenariaux et réciproques, mobilisant les citoyens tout au long de la vie, au plus près des territoires.

La baisse de 10 M€ des crédits alloués au volontariat envisagée dans le projet de loi de finances est de nature à déstabiliser gravement le secteur du volontariat, à provoquer la disparition d'acteurs répartis dans l'ensemble de la France et à conduire à la fin de projets de qualité, y compris dans le cadre de la coopération décentralisée, de nombreuses collectivités mobilisant ce dispositif avec leurs collectivités partenaires.

La baisse de l'opération « volontariat » prévue en PLF étant de nature à remettre en cause la viabilité des acteurs du volontariat international, il serait de bonne gestion de revoir l'évolution des deux enveloppes, en prévoyant une baisse de 5 M€ de l'opération « volontariat » par rapport au PLF 2025 (- 18%), afin de contribuer à l'objectif général de maîtrise des dépenses publiques. L'opération budgétaire « volontariat » serait ainsi en 2026 de 23 M€.

Cet amendement propose donc d'abonder le programme 209 Solidarité à l'égard des pays en développement à hauteur de 5 millions d'euros en AE et en CP et plus particulièrement l'action 2 Coopération bilatérale.

Afin de garantir la recevabilité financière de l'amendement, 5 millions d'euros en AE et en CP sont prélevés sur le programme 365 Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement qui comporte une action unique du même nom. Les moyens affectés à cette action - qui font l'objet d'un mouvement équivalent de l'AFD vers l'Etat dans un autre programme - ne participent en effet que d'un jeu d'écriture en vue de mettre l'AFD en conformité avec les ratios prudentiels exigés par l'Union européenne.